

## Improbable ? La mobilisation des « immigrés » en temps de crise

CHOUKRI HMED  
Université Paris  
Dauphine, IRISSE-  
CNRS

Les liens entre conjoncture économique et mouvements sociaux font depuis plus d'un siècle l'objet de controverses scientifiques passionnées. Une rhétorique bien connue oppose de ce point de vue la lecture marxienne, selon laquelle c'est la détérioration des conditions de vie qui agirait comme moteur de l'action collective, à celle de Tocqueville, qui voit dans l'amélioration de la conjoncture les causes de la ferveur révolutionnaire<sup>1</sup>. Sans transposer aveuglément ce schéma simplifié à la situation actuelle, convenons cependant que l'entrée dans la « crise économique et financière » semble un cas d'école particulièrement approprié: alors que les chiffres et les prévisions d'experts ne cessent depuis deux ans d'annoncer un cataclysme économique et social mondial, en France et en Europe, les séquestrations de patrons et occupations d'usines, assorties d'une violence que l'on croyait disparue, seraient presque redevenues monnaie courante; les débrayages et autres journées individuelles non travaillées connaîtraient une hausse inattendue; les cortèges de manifestants et défilés inter-syndicaux n'auraient jamais été aussi fournis... et les « immigrés » retrouveraient leur qualité de classe mobilisée, à l'instar du mouvement des sans-papiers au printemps 2008, appuyé notamment par la CGT et l'association Droits Devant!!<sup>2</sup> ou celui, sans aucune mesure et sans précédent, de mai 2006 aux États-Unis<sup>3</sup>.

Contrairement aux professionnels de la politique qui peuvent exhorter le corps social à la protestation et affirmer qu'en temps de « crise », « le risque d'un embrasement

1. Voir l'interprétation qu'en donne par exemple James C. Davies, « Toward A Theory of Revolution », *American Sociological Review*, vol. XXVII, 1962.
2. Lire Olivier Piot, « Délocalisés de l'intérieur », *Le Monde diplomatique*, juin 2008 ainsi que le dossier « Sans-papiers, mais pas sans voix », *Plein Droit*, n° 80, mars 2009.
3. Mathieu Bonzom, Sébastien Chauvin, « Les sans-papiers dans les rues états-uniennes: retour sur le mouvement immigré du printemps 2006 », *La vie des idées*, 19, 2007.

général existe<sup>4</sup> », le sociologue, le politiste ou l'historien ne peut s'essayer à de telles prophéties. Au demeurant, la mobilisation d'acteurs à faibles ressources (matérielles et symboliques), *a fortiori* dans une conjoncture économique déplorable, est le plus souvent présentée comme une énigme dans la sociologie des mouvements sociaux. Pierre Bourdieu lui-même, à propos du mouvement des chômeurs de 1997, parle ainsi de « miracle social » pour en souligner le caractère erratique et incongru<sup>5</sup>. Cette hypothèse se fonde plus largement sur l'idée simple que, pour agir collectivement, les agents doivent disposer de capitaux de toute sorte, qu'ils doivent agréger et combiner en vue de la protestation. Or les groupes placés au bas de l'échelle sociale (chômeurs, prostituées, sans-abri, étrangers sans papiers...) seraient précisément démunis de ces capitaux, ce qui rendrait leur mobilisation d'autant plus « improbable ».

L'on se propose ici, en partant du cas des mobilisations d'« immigrés » en temps de crise économique, de tester la pertinence de cette proposition générale. On montrera notamment que si la relation entre contexte économique, ressources des agents et mobilisation mérite d'être prise au sérieux, elle ne peut se faire qu'en tentant de saisir l'action collective « immigrée » en train de se faire et en restituant quelques-unes des logiques sociales du processus contestataire. Il faut pour cela tenir à distance deux représentations du sens commun à propos des « mobilisations d'immigrés » d'un côté et de la « crise économique » de l'autre, dont certains travaux de recherche ne sont parfois que la reformulation savante. Non parce que l'on devrait céder une nouvelle fois ici au constructivisme ou au constructionnisme béats dont Ian Hacking a montré combien ils s'apparentaient parfois à une rhétorique vaine et tautologique<sup>6</sup>, mais parce que la prudence épistémologique doit être redoublée dans le cas des « immigrés ». « Groupe fantôme », davantage « parlé » qu'il ne parle lui-même et dont les frontières ne sont, à l'instar d'autres groupes sociaux, ni institutionnalisées ni même stabilisées, celui-ci fait davantage l'objet de politiques qu'il n'est lui-même sujet politique. D'un côté, les « mobilisations d'immigrés » sont traditionnellement analysées à travers un double prisme : soit on surdétermine le caractère allogène, étranger à la nation, voire culturel

4. Olivier Besancenot, « On peut encore remporter des victoires sociales », *Le Monde*, 17-18 mai 2009, p. 10.

5. Pierre Bourdieu, *Contre-feux*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 1998, p. 102-104.

6. Ian Hacking, *The Social Construction of What?*, Harvard University Press, 1999 [trad. fr. *La Construction sociale de quoi?*, Paris, La Découverte, 2001]. Voir également notre introduction (avec S. Laurens) au dossier « L'invention de l'immigration », *Revue Agone. Histoire, politique et sociologie*, n° 40, 2008.

7. Voir à ce sujet l'article séminal de Laure Pitti, « Grèves ouvrières *versus* luttes de l'immigration: une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, t. XXXVII-2, 2001. Elle montre, à propos de la grève des ouvriers de presse de Renault-Billancourt en 1973, combien il importe « d'identifier les catégories de pensée à l'œuvre dans telle ou telle situation de lutte, en l'occurrence celles des ouvriers eux-mêmes et, *en contrepoint*, celles qui leur sont appliquées – sans les confondre » (p. 467, souligné par l'auteur).
8. René Gallissot, Nadir Boumaza, Ghislaine Clément, *Ces migrants qui font le prolétariat*, Paris, Méridiens-Klincksieck, 1994.
9. Jacques Wolff, « Les économistes face aux « crises » de 1929 et 1974 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 52, n° 52, 1996.
10. Sur la relation entre « crise économique » et « décision politique », voir Sylvain Laurens, « "1974" et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en *turning-point* », *Politix*, vol. 82, 2008.
11. Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 1999.

de leur action collective<sup>7</sup>; soit au contraire on passe sous silence ou on minimise les mouvements, souvent de grande ampleur, dont ils ont été les acteurs et on refuse de leur accorder une place au Panthéon du mouvement social national<sup>8</sup>. D'un autre côté, la « crise économique », en tant qu'événement historique et réalité économique et sociale, ne peut jamais être mobilisée par le chercheur comme une entité homogène, implacable et irréfutable. « La crise », comme fait social, n'existe jamais sans un travail préalable de mise en forme – politique, médiatique mais aussi scientifique<sup>9</sup> – ni en dehors des représentations que chaque groupe social (s')en donne. Et c'est un truisme de rappeler qu'elle ne touche jamais les mêmes secteurs économiques, ni les mêmes groupes sociaux, au même moment et avec la même intensité<sup>10</sup>.

C'est conscient de ces deux limitations que l'on peut alors entreprendre la réflexion sur l'improbabilité des mobilisations d'immigrés en temps de crise. On s'appuiera ce faisant sur les enseignements tirés de l'analyse d'un mouvement qui fait figure d'« exemplaire » dans la littérature militante et scientifique sur le sujet: la grève des loyers dans les foyers de travailleurs migrants de 1969 à 1981. Ce mouvement, dont l'importance n'a d'égale que sa méconnaissance dans l'opinion publique et dans le champ scientifique, s'est particulièrement développé au début de la « crise économique » de 1974. On posera alors à son sujet les questions récurrentes que se pose la sociologie des mouvements sociaux à l'endroit des groupes à faibles ressources: la pression exercée à la fois par le chômage de masse, la fragilisation de leurs statuts, le durcissement de la réglementation à leur endroit, la perte de revenus conduit-elle les « immigrés » à se réfugier dans le silence et à opter pour des stratégies individualistes? Le « mutisme politique<sup>11</sup> » auquel est durablement assigné l'immigré dans nos sociétés est-il renforcé en temps de crise économique? Leur mobilisation est-elle tout aussi improbable que celle des nationaux placés dans des situations économiques et sociales similaires, qu'ils soient chômeurs, ouvriers ou employés dans les services? On cherchera d'abord à rendre compte des multiples contraintes qui pèsent sur l'action collective des « immigrés », particulièrement en temps de crise, puis on

examinera les modalités de mobilisation de certains d'entre eux, au cours des années 1970.

## L'immigré, objet de politiques et non-sujet politique

On sait que des groupes fragilisés par la récession ou la dépression, les immigrés sont parmi les plus touchés : sous-qualifiés, relégués dans les emplois précaires, instables, à la marge du système, ils occupent souvent une fonction d'amortissement de la crise, particulièrement pour les travailleurs nationaux. Mais les crises économiques n'auraient pas que cet effet : on sait également que les périodes de récession sont celles au cours desquelles les dispositions qui réglementent l'entrée, le séjour et le travail des étrangers émergent ou se durcissent. C'est en effet dans ces moments troubles que les lignes de partage et de définition des groupes sont ébranlées et que de nouveaux principes de structuration sociale voient le jour. Ainsi, contrairement à une idée reçue, les immigrés – pas plus que les chômeurs, qui « naissent » à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup> – n'ont pas toujours existé. Ils n'ont pas été perçus par les élites comme une « classe dangereuse », requérant l'intervention publique et la mise en place de dispositifs spécifiques. Comme le rappelle Gérard Noiriel, c'est précisément au moment où la démocratie représentative s'installe en France, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en incluant via le suffrage universel les classes populaires jusqu'alors tenues à l'écart du champ politique, que la nécessité de distinguer nationaux et étrangers s'est fait ressentir. Les structures de l'État, les hommes politiques mais aussi les journalistes leur trouvent alors un nom, leur assignent une identité, les astreignent à l'espace privé<sup>13</sup>. Dès lors, les immigrés forment un groupe triplement dominé : ils deviennent un « groupe à problèmes », sur lequel pèse tout un ensemble de stigmates ; ils sont exclus de la citoyenneté et de la parole politique ; ils permettent enfin d'amortir les effets de la crise, notamment sur les nationaux, dès lors que leur présence n'est plus désirée.

C'est en ce sens que l'État, au moins depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a toujours pour projet d'affirmer un principe de libéralisme économique tout en contrôlant l'accès des étrangers au marché du travail<sup>14</sup>. Il s'agit tout à la fois de répondre

12. Robert Salais, Nicolas Baverez, Bénédicte Reynaud, *L'invention du chômage*, Paris, Puf, 1986 ; Christian Topalov, *La naissance du chômeur, 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.
13. Gérard Noiriel, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p. 17-81.
14. Alexis Spire, *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005, p. 83 sq.

aux besoins de main-d'œuvre des entreprises (particulièrement en période de croissance) et de protéger les nationaux contre la concurrence de travailleurs réputés bon marché et peu revendicatifs. Ce principe de protection du marché du travail est particulièrement activé en période de crise économique, comme c'est le cas dans l'entre-deux-guerres : la loi du 10 août 1932 réserve ainsi un pourcentage d'emplois aux nationaux tout en forçant les employeurs à licencier les étrangers en cas de chômage dans la profession. Un décret de 1935 prévoit de surcroît que les cartes d'identité ne seront pas renouvelées pour les étrangers qui exercent une profession touchée par le chômage. Des professions libérales se protègent, dans ce contexte, de l'éventuelle concurrence des étrangers : ainsi des médecins en 1933 (loi Armbruster), et des avocats en 1934. Mais ce principe est véritablement institutionnalisé au sortir de la Seconde Guerre mondiale, sous le nom de « compensation nationale » : un dispositif complexe prévoit ainsi qu'avant tout recrutement de main-d'œuvre étrangère, l'administration du Travail se doit de vérifier qu'aucun travailleur national ne peut correspondre à l'offre de travail<sup>15</sup>. L'histoire de la politique d'immigration depuis l'entre-deux-guerres jusqu'à aujourd'hui peut ainsi se lire doublement : c'est d'une part l'histoire d'un affichage récurrent par l'administration et le gouvernement de la « mise à l'écart » des étrangers, de leur contrôle et de leur assujettissement ; mais c'est aussi celle de l'accroissement constant des moyens d'une administration spécialisée, de moins en moins dévalorisée dans le champ bureaucratique, du fait de son institutionnalisation et de son ennoblement, surtout à partir de la Cinquième République<sup>16</sup>.

### **Des mobilisations soumises à des conditions sociales de possibilité**

On comprend dès lors que les étrangers se trouvent en France d'autant moins disposés à protester contre les mauvaises conditions de travail, les bas salaires et la précarité de leurs statuts qui leur sont réservés qu'ils font l'objet d'un contrôle important et de mesures restrictives de la part de l'administration. Et cela d'autant plus que les organisations de défense des salariés les ont, jusqu'à une date

15. *Ibid.*, p. 93-94.

16. Sylvain Laurens, « Le ministère symptôme : retour sur quarante ans de bégaiement au sein de l'État français », *Savoir/Agir*, n° 2, janvier 2008.

récente, considérés davantage comme une menace pour les travailleurs nationaux que comme des alliés potentiels. Les années de récession, comme celles de crise politique, sont à cet égard celles où la méfiance à l'encontre des étrangers s'accroît particulièrement. Mais la corrélation n'est pas systématiquement vérifiée: ainsi, les instances nationales de la CGT, de la CGTU et du parti communiste multiplient les signes d'ouverture à l'égard des travailleurs étrangers et coloniaux dans le contexte, difficile, des années 1930<sup>17</sup>. Pour autant, les mobilisations à l'initiative d'étrangers restent rares jusque dans les années 1970. Un des mouvements les plus cités est la « grève des loyers » dans les foyers de travailleurs migrants: celle-ci est en effet présentée soit comme le « premier mouvement autonome de l'immigration » par des organisations militantes qui s'en réclament directement<sup>18</sup>, soit comme « exemplaire » par la plupart des spécialistes de l'immigration<sup>19</sup>. À l'examen, sa spécificité réside plutôt dans le fait d'avoir été une des mobilisations les plus longues regroupant des étrangers, sur des enjeux qui ne sont pas liés au travail, dans un contexte où se multiplient les licenciements et s'accroît le chômage, notamment celui des moins qualifiés, pour ne prendre que ce seul indicateur. On estime ainsi généralement qu'entre 1973 et 1976, notamment, les étrangers « ont supporté massivement les effets de la crise pétrolière<sup>20</sup> ». Or, durant près de onze ans, de façon certes discontinue, des dizaines de milliers de résidents étrangers des foyers, réunis dans un Comité de coordination, engagent l'une des grèves des loyers les plus longues de l'histoire: pour la seule année 1978, les gestionnaires de foyers comptabilisent près de trente mille grévistes<sup>21</sup> et évaluent leurs pertes financières à plusieurs dizaines de millions de francs. Les revendications des grévistes portent aussi bien sur des biens divisibles (baisse des loyers, abandon des arriérés par les gestionnaires, abandon des expulsions et des saisies-arrêts sur salaires) que sur des biens indivisibles (reconnaissance d'une organisation « représentative », assouplissement du règlement intérieur, renvoi des « gérants racistes », démocratisation de la gestion des foyers). Ce mouvement reçoit l'appui de différents groupuscules d'extrême gauche (trotskistes mais surtout maoïstes de tendance spontanéiste), du Mouvement des

17. Léon Gani, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Les Éditions ouvrières, 1972.
18. Mogniss Abdallah, *J'y suis, j'y reste ! Les luttes de l'immigration en France depuis les années 1960*, Paris, Reflex, Im'Média, 2000.
19. Catherine Wihtol de Wenden, *Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la FNSP, p. 218.
20. Jean-Hugues Déchaux, « Les immigrés et le monde du travail: un nouvel âge de l'immigration », *Revue de l'OFCE*, 1991, n° 36, p. 95.
21. En comparaison, la grève des loyers de Glasgow (1915) a mobilisé au total 20000 locataires et celle de Veracruz (entre 1922 et 1926) environ 40000.

travailleurs arabes, mais aussi des associations de soutien aux travailleurs immigrés (notamment le Gisti, la Cimade et la Fasti). Vers la fin du conflit, certaines unions départementales de la CGT et de la CFDT, ainsi que des partis politiques de la gauche (PS et PSU) soutiennent le mouvement. Par contre, son action est constamment dénoncée par les instances nationales du PCF, de la CGT et de l'Amicale des Algériens en Europe, qui l'accuseront de « gauchisme » et d'« aventurisme ».

Compte tenu de ce que nous avons mis en évidence plus haut concernant l'injonction au loyalisme auquel est assigné l'immigré dans la société d'accueil et compte tenu aussi de la situation économique défavorable qui pourrait agir comme une désincitation générale à l'engagement, peut-on en conclure que ce conflit était pour autant « improbable » ? L'étonnement que manifestent certains auteurs quant à l'émergence de ce mouvement, tout comme la portée des prophéties presque messianiques qui lui sont attribuées<sup>22</sup> peuvent le laisser penser. Loin de nous l'idée, inverse, de rechercher les « facteurs » de cette mobilisation, car, comme le dit Friedrich Nietzsche, « quand on croit à « cause » et à « effet », on oublie toujours l'essentiel : ce qui se passe ». On se fourvoierait à rechercher des « facteurs » ou des « causes » macrosociaux de déclenchement de ces grèves perlées puis organisées qui touchent notamment – mais pas seulement – les foyers-hôtels de la Sonacotra<sup>23</sup> : hausse des redevances locatives, politisation de l'immigration dans le champ politique, rôle des groupuscules maoïstes et trotskistes de l'après-Mai 68... la liste est longue et l'analyse requerrait pour être pleinement pertinente un autre cadre que celui de cet article<sup>24</sup>. Si l'on nous permet toutefois de resserrer la focale sur les micro-événements qu'a constitués l'émergence des grèves de loyers dans certains foyers Sonacotra, à partir de 1975 – date à laquelle le conflit bénéficie d'une large publicité et « inquiète » les hauts fonctionnaires de l'Intérieur –, alors on peut constater combien la mobilisation est un processus qui engendre ses propres rétributions. Car en dépit de la « crise » qui semble s'installer en France comme dans tous les pays occidentaux, et qui touche comme on l'a vu au premier chef les catégories les plus fragiles de la population active, une

22. « Cause célèbre », cette grève aurait ainsi « contribué à la redéfinition de la place des immigrés dans la société et l'espace politique français », selon C. Wihlto de Wenden, *Les immigrés et la politique...*, *op. cit.*, p. 219.
23. Société nationale de construction de logements pour les travailleurs, fondée en 1956. Sur cette société d'économie mixte, on se permet de renvoyer à notre thèse : Choukri Hmed, « Loger les étrangers "isolés" en France. Socio-histoire d'une institution d'État : la Sonacotra (1956-2006) », thèse de science politique, université Paris-I, 2006.
24. On se permet de renvoyer sur ce point à Choukri Hmed, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable : la "grève des loyers" dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, n° 65, 2007.

bonne partie des résidants des foyers Sonacotra s'engagent dans une cessation collective de paiement des loyers qu'ils ne peuvent certes pas concevoir comme durable, mais qui revêt pour eux un coût individuel exorbitant. Car s'il s'agit de comprendre *comment* une telle grève, isolée au départ mais rapidement structurée autour d'une « organisation de mouvement social », a pu émerger et « prendre », il faut d'abord comprendre comment cette organisation (le Comité de coordination) a pu – en dépit des risques attribués à la mobilisation par chaque résidant – non seulement politiser cette question (le logement en foyers) mais surtout abaisser le coût de l'engagement dans le conflit. Or l'observation ethnographique de cette mobilisation passée<sup>25</sup> montre que cette politisation et ces incitations sont notamment rendues possibles par le contexte de « conjoncture fluide<sup>26</sup> » dans lequel l'action collective des résidants prend place et qui modifie substantiellement à la fois les représentations qu'ils se font de la situation et la nature des ressources qu'ils peuvent mobiliser pour l'action. D'une part, l'après-Mai 68 voit se multiplier les conflits dans lesquels les ouvriers étrangers sont partie prenante, conflits qu'il est impossible de rappeler ici dans leur exhaustivité mais dont on peut dire qu'ils ont constitué pour certains « immigrés » des expériences parfois intenses de socialisation militante et d'apprentissage de nouveaux savoir-faire politiques et des occasions inédites de mise en relation avec des groupes politiques nationaux, principalement à l'extrême gauche. Il en est ainsi des occupations des lieux de travail et des démonstrations de rue – à Renault-Billancourt, dans les usines Penarroya, Girosteel ou aux Câbles de Lyon en 1972-1973 par exemple – ou des grèves de la faim propres à la « cause des sans-papiers<sup>27</sup> » à la suite des circulaires Marcellin-Fontanet de 1972, ou encore de la grève, encore méconnue à ce jour, des éboueurs de Paris en 1973. D'autre part, une grande partie du travail des militants du Comité de coordination a consisté à thématiser le conflit avec « la Sonacotra » sur le mode de la lutte contre des résurgences néocoloniales, ce que permettaient à la fois l'origine nationale des résidants – en majorité de jeunes Algériens – et le passé des directeurs de foyers, pour la plupart issus du corps des sous-officiers de l'armée et ayant fait leurs armes dans les guerres de décolonisation.

25. Observation qui croise archives militantes, archives privées, archives publiques (ministère de l'Intérieur, des Affaires sociales, de l'Économie et des Finances) et entretiens avec d'anciens militants, adhérents au Comité de coordination et d'anciens gérants de foyers et directeurs centraux de la Sonacotra.
26. Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.
27. Johanna Siméant, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de la FNSP, 1998.



Enfin, le mode d'action même de la grève – la cessation de paiement de la redevance locative – constituait en lui-même une incitation forte à la mobilisation, quand bien même il pouvait apparaître dangereux aux yeux de nombreux résidents qui pouvaient raisonnablement craindre l'expulsion du foyer quand ce n'était pas celle du territoire, comme en 1976. Sans réduire ce mouvement à ces seules dimensions, c'est l'ensemble de ces conditions sociales de possibilité qui doivent être restituées pour comprendre que cette mobilisation n'est pas un « miracle social » mais peut être rendue intelligible au moyen des outils génériques des sciences sociales.

L'analyse des mobilisations des « immigrés » ou des démunis en temps de « crise » montre donc une fois encore que sur ce terrain, il importe de débusquer les prénotions les plus coriaces qui viennent parasiter la lecture des événements : parmi elles, la catégorie d'« acteurs démunis », d'« immigrés » et de « crise » notamment. En ré-encastant l'action des individus et des groupes dans la réalité de leurs interactions, en ré-interrogeant des évidences telles que celles qui voudraient que les collectifs les moins bien situés dans l'espace social national ne se mobilisent que très peu et rarement, cela ne signifie pas que l'on gomme les contraintes multiformes qui pèsent spécifiquement sur ces agents sociaux : celles-ci sont, comme on l'a vu, à la fois juridiques, administratives, politiques et économiques. Le propre de l'analyse sociohistorique ici est de remettre au centre les relations de pouvoir qui s'agencent entre les groupes sociaux et, plus largement, de comprendre comment, dans des situations données, y compris et peut-être surtout « critiques », la structuration sociale de ces groupes, leur accès différencié aux ressources matérielles et symboliques, pèsent sur leurs capacités à se mobiliser et à construire du collectif. ■